





Echelle : 1/12000

rrêté le : 28 mars 2007 prouvé le : 19 décembre 2007

4 a Plan de Zonage

LEGENDE
----- Marges de recul mesurées par rapport à l'axe de la voie

----- Zone de protection par rapport au bruit

·-·-· Limites de zones

----- Bande littorale de 100m

---- Espace boisé classé

Délimitation des espaces proches du rivage

□ □ □ □ □ Chemins pédestres ou équestres à conserver

—— L116-6_dispo_specifiques

Risques d'éboulements

Carrières ::::: PPRI aléa d'inondation

Périmètre de ZAC

Emplacements réservés pour ouvrages publics installations d'intérêt général ou espaces verts

Espaces boisés à créer ou à conserver

PCh Protection particulière des chemins (L.151-19)

Périmètre d'OAP de projet se substituant au règlement (R.151-8) : Charcot-Spanel - Quartier des Horizons



